

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 30 juin 2026 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Les conseillers/conseillères : Andréa Marcoux, Jason Nadeau, François Paré, Olivier Lachance et Martin Paré

Est absent :

La conseillère : Mylène Grimard

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur François Paré, maire.

Est également présent, Monsieur Patrick Girard, directeur général et greffier trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Paré, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2026-06-4993

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de déplacer la date des séances ordinaires des mois de juillet et août 2026 – 6 juillet au 7 juillet et 3 août au 4 août
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est proposé par François Paré, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2026-06-4994

3. AUTORISATION DE DÉPLACER LA DATE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2026 – SÉANCES DU 6 JUILLET ET DU 3 AOÛT 2026 DÉPLACÉES LE 7 JUILLET ET LE 4 AOÛT 2026

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal avait été adopté lors de la séance du 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU Qu'à la suite d'une adoption, toutes les modifications apportées au calendrier doivent être entériné par résolution des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Paré, conseiller
Et résolu unanimement,

QUE les dates de la tenue des séances ordinaires du 6 juillet et du 3 août 2026 soient déplacées le 7 juillet et le 4 août 2026.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2026-06-4995

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

(Signé)
François Paré
Maire

(Signé)
Patrick Girard
Directeur général et greffier
trésorier

« Je, François Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».